

20

30 MARS 2010

Arbitrage : c'est terminé !

Les répliques de la Fraternité et de la partie patronale ont été livrées lundi le 29 mars devant le tribunal d'arbitrage, mettant ainsi un point final aux représentations des parties. Autrement dit, l'arbitrage est terminé !

Nous l'avons souvent affirmé et nous le répétons volontiers: au cours de ce long et intense processus, aucun effort n'a été ménagé pour faire valoir nos points de vue! C'est donc avec le sentiment du devoir accompli que nous entrons dans la période de délibération de l'arbitre, laquelle prendra fin...avec la sentence arbitrale. Dès qu'elle sera rendue, vous serez très rapidement informés de son contenu dans le moindre détail.

Le code du travail prévoit un délai de 60 jours avec possibilité d'extension sur permission mais nous espérons une décision dans les meilleurs délais.

Soyez assurés que devant l'arbitre, notre position a toujours été...

0-2-2-2 JAMAIS !